

Licence STS - Etudiants de L1, L2 ou L3

Etudiants retardataires – semestre d'automne 2015

Les étudiants non-inscrits (administrativement ou pédagogiquement) le 4 septembre 2015 au soir ne pourront ni suivre les enseignements, ni passer les contrôles / examens du semestre d'automne 2015. Cependant, selon votre cas :

1. Vous avez **déjà fait** votre **Inscription Administrative (IA) par web pour 2015-2016** : remplissez le formulaire de **demande de dérogation** pour inscription tardive (à télécharger), présentez-vous rapidement à Mme Champel, Le Quai 43, bureau 130, avec votre formulaire et votre justificatif afin de voir les modalités d'IP pour le semestre de printemps, et **les éventuelles possibilités** pour celui d'automne.
2. Vous êtes **nouveau à Lyon 1** et vous venez seulement de recevoir votre **visa** : rendez-vous au Quai 43, bureaux 115 (PCSI), 117 (Math-Info) ou 123 (SVT), pour votre inscription administrative puis pédagogique (**procédure d'inscription** ci-dessous).
3. **Autre étudiants** : vous n'avez pas pu faire votre inscription pour **cas de force majeure** (maladie, accident, etc...) ; vous devez impérativement effectuer les démarches suivantes :
 - Remplissez le formulaire de demande de dérogation pour inscription tardive (à télécharger) et déposez-le (date limite de réception : 25 septembre 2015) dans la **boîte aux lettres de Mme Boisson**, Le Quai 43, à côté du bureau 124.
 - Cette demande sera alors transmise pour examen sous l'autorité du Directeur de Faculté des Sciences et Technologies. La **réponse** vous sera donnée **par courriel** (à l'adresse électronique officielle de Lyon 1, sauf si votre messagerie Lyon 1 n'est pas encore active : à l'adresse électronique personnelle) aussi vite que possible.
 - **En cas d'accord**, suivez la **procédure d'inscription** ci-dessous. **En cas de désaccord**, vous ne serez pas inscrit pédagogiquement pour le semestre d'automne 2015, et vous ne pourrez donc ni suivre les enseignements, ni passer les examens.

Procédure d'inscription

- Si elle n'est pas encore faite, vous ferez votre IA, puis vous irez voir pour votre IP le référent pédagogique correspondant à votre formation (et qui aura été prévenu par mail par la Scolarité).
- Votre référent fera votre IP aux UE (choix de la liste des Unités d'Enseignement), **en fonction des places encore disponibles**, puis il informera Madame Boisson.
- Mme Boisson validera cette IP. Dès que votre planning sera disponible sur <http://sciences.univ-lyon1.fr/> → Menu Etudiants : Emploi du temps :
 - ✓ Vous pourrez suivre les enseignements ;
 - ✓ **Si l'IP aux UE comprend une UE Transversale (TR1 à TR5)**, vous devrez alors aller très rapidement au Secrétariat des UE transversales (Le Quai 43, bureau 211B) pour votre IP aux enseignements transversaux ;
 - ✓ Vous demanderez aux responsables d'UE de vous inscrire à leurs éventuels modules SPIRAL (et, pour une UE de L3, de vous donner votre groupe de TD).
- Vous trouverez les informations nécessaires sur le site de la licence STS (<http://sciences.univ-lyon1.fr/> → Menu Etudiants : Licence STS).

Pour être prises en compte, les demandes d'inscription tardive doivent respecter la procédure ci-dessus.